

## Personnes prises en charge pour maladies du foie ou du pancréas en 2018

### 1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses ([http://www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/documents/cnamts\\_rapport\\_charges\\_produits\\_2021.pdf](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2021.pdf)).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) : certaines dépenses qui sont dans le périmètre de l'ONDAM sont non individualisables et ne peuvent donc pas être rattachées à un bénéficiaire de soins. De manière symétrique, certaines dépenses d'Assurance Maladie ne sont pas strictement incluses dans l'ONDAM, mais sont toutefois affectables individuellement. Des coefficients sont donc appliqués pour retrouver les dépenses constatées dans l'ONDAM.
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée au cours de l'année n, avec codes CIM-10 d'affections hépatiques ou pancréatiques, et/ou personnes hospitalisées en MCO (médecine, chirurgie, obstétrique pour ces mêmes motifs ou varices œsophagiennes ou transplantation hépatique au cours des années n à n-4 (diagnostic principal ou relié), et/ou personnes hospitalisées en MCO l'année n pour tout autre motif avec une affection hépatique ou pancréatique ou varices œsophagiennes ou transplantation hépatique comme complication ou morbidité associée (diagnostic associé, ou diagnostic principal ou relié d'un des Résumés d'Unité Médicale), et/ou personnes hospitalisées en Soins de Suite et de Réadaptation l'année n pour tout autre motif avec une arthrite rhumatoïde ou arthrite juvénile comme manifestation morbide principale, affection étiologique ou diagnostic associé, et/ou personnes ayant eu une délivrance à 3 dates différentes d'au moins un médicament spécifique au traitement des hépatites chroniques dans l'année n. Les personnes ayant une mucoviscidose sont exclues de ce groupe.
- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2019, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

### 2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2018, on dénombre 526 900 personnes prises en charge pour maladies du foie ou du pancréas, dont 44% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 59 ans et 60 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 18%, dont 55% sont des femmes. Dans l'ensemble, 34% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec les maladies du foie ou du pancréas (hors mucoviscidose). Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 9,1‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 928 600 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 9,38‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUC), 9,58‰ sont prises en charge pour maladies du foie ou du pancréas, contre 5,93‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 13,74‰ contre 6,12‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts  
 des personnes prises en charge pour maladies du foie ou du pancréas par classe d'âge en 2018**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
<b>Hommes</b>							
Effectif	2 400	19 800	89 100	76 300	64 000	42 100	293 700
Taux brut	0,45‰	3,01‰	12,95‰	23,71‰	23,47‰	21,48‰	10,94‰
<b>Femmes</b>							
Effectif	2 200	21 800	57 300	50 900	50 100	50 900	233 200
Taux brut	0,43‰	2,92‰	7,18‰	13,19‰	14,99‰	15,8‰	7,5‰
<b>Total</b>							
Effectif	4 700	41 600	146 300	127 200	114 100	93 000	526 900
Taux brut	0,44‰	2,96‰	9,85‰	17,98‰	18,8‰	17,95‰	9,1‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés  
 des personnes prises en charge pour maladies du foie ou du pancréas par région en 2018**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	33 300	10,28‰	10,63‰	27 400	7,40‰	7,58‰	60 700	8,74‰	8,98‰
Bourgogne-Franche-Comté	11 500	10,53‰	10,19‰	9 000	7,04‰	6,74‰	20 500	8,66‰	8,31‰
Bretagne	13 500	10,74‰	10,80‰	9 800	6,61‰	6,50‰	23 300	8,52‰	8,44‰
Centre-Val de Loire	10 600	10,44‰	10,24‰	8 500	7,19‰	7,01‰	19 100	8,69‰	8,48‰
Corse	1 400	11,96‰	10,69‰	1 300	9,62‰	8,82‰	2 700	10,70‰	9,68‰
Grand Est	24 800	11,51‰	11,50‰	19 800	7,98‰	7,91‰	44 700	9,62‰	9,55‰
Guadeloupe	1 900	12,28‰	11,99‰	1 500	7,34‰	7,34‰	3 300	9,48‰	9,25‰
Guyane	700	8,26‰	11,32‰	500	5,34‰	7,26‰	1 200	6,65‰	9,02‰
Hauts-de-France	29 200	11,66‰	12,53‰	22 100	7,80‰	8,28‰	51 300	9,61‰	10,24‰
Ile-de-France	59 300	11,52‰	12,69‰	47 000	7,97‰	8,86‰	106 300	9,62‰	10,62‰
Martinique	1 100	7,83‰	7,26‰	1 000	5,15‰	4,91‰	2 100	6,30‰	5,88‰
Mayotte	200	3,41‰	4,86‰	< 100	1,65‰	2,79‰	300	2,44‰	3,76‰
Normandie	14 200	10,68‰	10,74‰	11 600	7,56‰	7,52‰	25 800	9,01‰	8,99‰
Nouvelle Aquitaine	24 300	10,85‰	10,53‰	19 900	7,47‰	7,11‰	44 200	9,01‰	8,64‰
Occitanie	25 000	10,93‰	10,90‰	20 400	7,61‰	7,47‰	45 400	9,14‰	9,01‰
Pays de la Loire	14 400	9,58‰	9,97‰	10 400	6,04‰	6,17‰	24 800	7,69‰	7,91‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	23 300	11,35‰	11,07‰	19 700	8,08‰	7,76‰	43 000	9,58‰	9,25‰
Réunion	4 100	10,17‰	12,42‰	2 800	6,11‰	7,70‰	6 900	8,00‰	9,87‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

### 3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité  
 des personnes prises en charge pour maladies du foie ou du pancréas par classe d'âge en 2018**

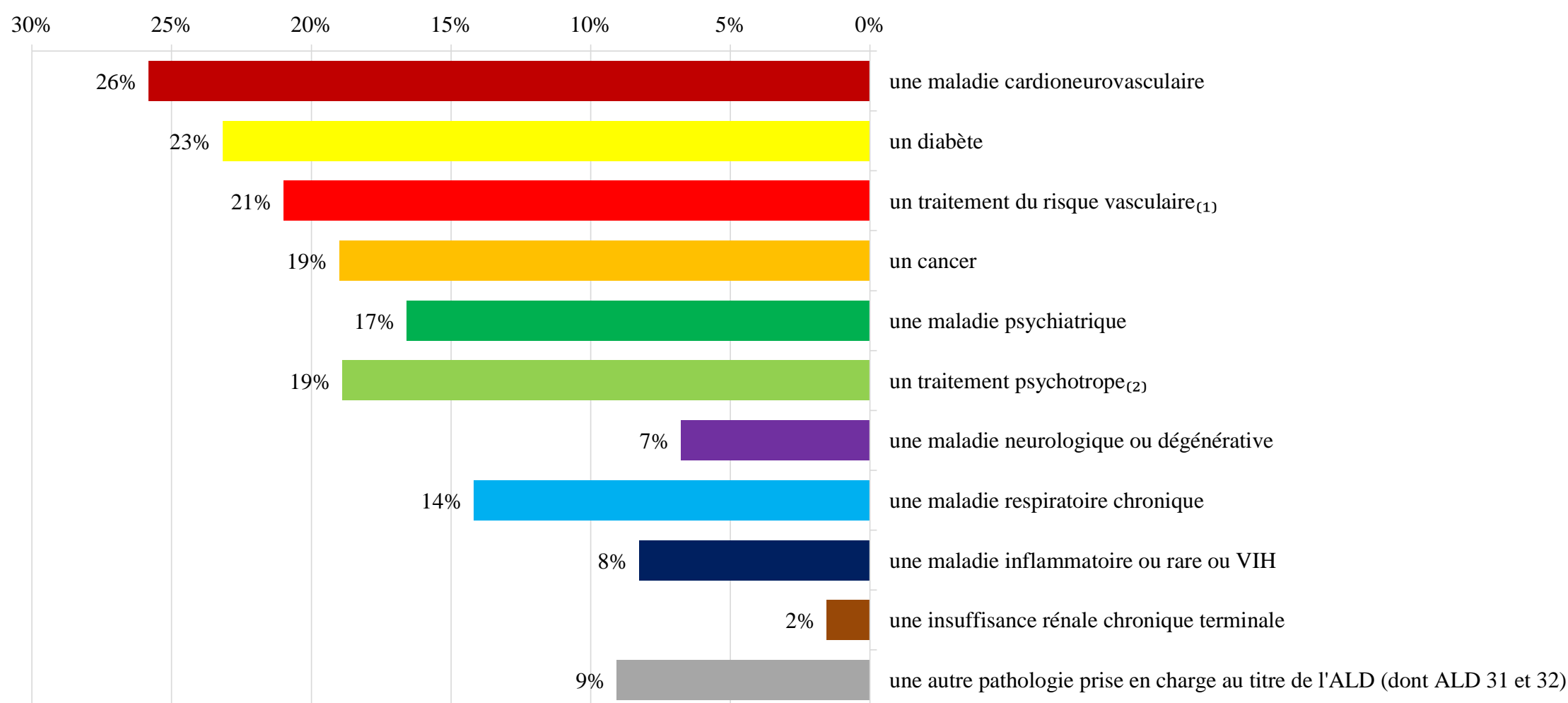
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	100	400	4 500	7 600	10 100	14 100	36 800
Effectif total	4 300	37 200	138 100	117 500	102 500	82 700	482 300
Taux brut	2,63%	0,99%	3,24%	6,48%	9,87%	17,09%	7,63%

Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour maladies du foie ou du pancréas décédées en 2018 sont de 70 ans.

### 4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour maladies du foie ou du pancréas,  
 pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

<sup>(1)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

<sup>(2)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

### 5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 1 834 millions d'euros (1,1%) sont attribués à la prise en charge pour maladies du foie ou du pancréas (hors mucoviscidose) :

- 1 111 millions d'euros pour les soins de ville (61%)
- 569 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (31%)
- 154 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (8%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 2 970 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

### 6. Evolutions entre 2012 et 2018

#### a. Evolution des effectifs et taux entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour maladies du foie ou du pancréas est de 1,74%. L'évolution brute de la prévalence entre 2012 et 2018 est de 0,06 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

#### b. Evolution des dépenses entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux maladies du foie ou du pancréas est de 3,88%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 2,41%.